

Vendredi
13 mars 2026

1,40 €

N°25237 - 82^e année

Service clients: 02 41 80 88 80
moncompte.courrierdelouest.fr

Le Courrier

SAUMUR de l'ouest

MONTMOREAU

Le taux des taxes locales est maintenu

Le budget communal et celui du camping figuraient parmi les dossiers débattus ce lundi 9 mars au conseil municipal de Montmoreau.

- Budget communal :

Approbation du CFU (Compte financier unique) 2025 et affectation du résultat 2025. Après la présentation du CFU par le maire, celui-ci est adopté (9 voix pour et 1 abstention). « *Le compte financier unique du Comptable public pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du budget de la commune de Montmoreau pour le même exercice* », souligne le maire Jacky Marchand. Considérant le report en investissement de -104 234,22 € et le besoin de financement de 108 783,42 €, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté 262 285,38 € (section 002).

Vote du budget primitif 2026. Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement soit le total des dépenses d'exploitation à 825 185,38 € et en recettes à 562 900 € auxquelles s'ajoute de l'exercice antérieur de 262 285,38 € soit un total de 825 185,38 €. En dépenses et recettes d'investisse-

ment soit les dépenses d'équipement de 144 798,80 €, le reste à réaliser de 4 549,20 €, le report de l'exercice antérieur de 104 234,22 € soit un total de 253 582,22 € et en recettes d'investissement d'équipement 253 582,22 €.

La conseillère Marie-Caroline Chaudruc s'interroge sur le montant en besoin de financement pour la section d'investissement, ce qui signifie moins de dépenses en fonctionnement. « *Je regrette un manque de point d'étape à mi-année sur les investissements réalisés en 2025* ». L'adjoint Jacky Lhommedé lui répond : « *un point est fait à plusieurs reprises dans l'année, il faut bien compenser le résultat de clôture déficitaire en investissement ainsi que les restes à réaliser 2025.* »

Vote des taux des taxes locales. Le budget primitif 2026 ne nécessitant pas d'augmenter les taux des taxes locales, le maire propose de les maintenir soit : taxe sur le foncier bâti 44,75 %, taxe sur le foncier non bâti 57,05 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants 15,08 %. « *Le taux des taxes locales n'a pas augmenté depuis plusieurs années* », rappelle le maire.

Frais de représentation du maire. Le montant de cette enveloppe maximum annuelle 2026, versé au maire, est de 1 500 €.

- Budget du camping

Approbation du CFU 2025. En recettes de fonctionnement, 10 709,37 € et rien en dépenses. En dépenses et recettes d'investissement, rien.

Le maire rappelle le bail emphytéotique administratif signé le 22 décembre 2025 avec la Sté CVT IMMO, représentée par Clément de Carvalho pour une durée de 25 ans. « *L'exploitation du camping municipal était assurée dans le cadre d'un budget annexe. La conclusion d'un bail emphytéotique confie désormais l'exploitation du camping à la Sté CVT IMMO, représentée par Clément de Carvalho. Il n'y a plus lieu, en conséquence, de maintenir le budget annexe du camping municipal* ». À l'unanimité, est prononcée la clôture du budget annexe du camping municipal à compter de la date de signature du bail emphytéotique. « *Les résultats de l'actif et du passif du budget annexe seront reportés dans le budget principal de la commune en 2026* ».